

## MAIRIE DE

# CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mars 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUCOUT, APPRIOU, AUBRY, BETTON, BINET, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, et Messieurs BAUCHU, ZGAINSKI et Mesdames MOREIRA et OUDOT.

**ABSENTS** : Mesdames ACQUIER, COUBIAC et LAMBERT-RIFFLART.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BAVARD à Mme HUIN, Mme BOUSSEAU à M. CHIBRAC.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Henri CELAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024-DELIBERATION N°1/ 9.**

Réf : Techniques – ST – JJ-SC8.4

**OBJET : CAMPAGNE 2022 DE REVETEMENT DE TROTTOIRS EN ENROBÉS - PARTICIPATION FINANCIERE DE MADAME BILLIET MARGUERITE – MODIFICATION**

Monsieur CELAN expose,

Par délibération n°6/20 du conseil municipal en date du 13/12/2021, vous vous êtes prononcés favorablement pour la réalisation de travaux de revêtement de trottoirs en enrobés pour 2022.

Madame BILLIET Marguerite, propriétaire du 2 chemin de Semerre, était inscrite sur cette campagne pour la réalisation de son trottoir en enrobé rouge et de sa dépression charretière en enrobé noir, pour une participation totale à sa charge de 2 795,72 € TTC échelonnée sur 3 ans.

En date du 22 mars 2023, Mme BILLIET a réglé le 1<sup>er</sup> versement de 931,91 € € et elle souhaite effectuer le paiement du solde restant, soit 1 863,81 € (correspondant aux 2 versements suivants), en une seule fois sur cette année 2024.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Dit que la participation restante de Madame BILLIET Marguerite de 1 863,81 € sera réglée en 2024.
- Autorise le Maire à procéder au recouvrement de la somme requise auprès de Mme BILLIET sur l'année 2024.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**



**Henri CELAN**

**LE MAIRE**



**Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **28/03/2024** et de sa publication sur le site internet de la commune le **29/03/2024**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.